

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRUINES**

SEANCE DU 21 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : CARLES Christian, FERAL Joffrey, FOULCHE Corinne, LUCENA Benvinda, MERLET Claude, POULAIN DE LAFONTAINE Nobélia, VIELLE Sylvie.

Absents : DIAZ Marie-Chantal, ROCQUET Olivier.

Monsieur Claude Merlet a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
11	10	08

Date de la convocation :
15 mars 2023

Date d'affichage :
15 mars 2023

DELIBERATION 2023/013

OBJET DE LA DELIBERATION

**Vote des taux d'imposition des taxes
directes locales 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour
l'année 2023

Monsieur le maire propose d'augmenter le taux d'imposition de 3.72%
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité, d'augmenter les taux d'imposition des taxes locales pour
l'année 2023 de 3.72 à soit :

	Base d'impositions prévisionnelles 2023	Taux 2023 votés	Produits correspondants
Taxe foncière (bâti)	198600	36.75 %	72 985
Taxe foncière (non bâti)	25600	85.92 %	21 995
Taxe d'habitation	53510	9.38 %	5019
		Total	99999

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le :

et publication ou notification du :

Le maire
Christian POUGET

04 AVR. 2023

